

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/09/2025

Référence
32_2025

Objet de la délibération
Remplacement du défibrillateur

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	10	12

Date de la convocation
02/09/2025

Date d'affichage
02/09/2025

Vote
MAJORITE
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture
Le : 09/09/2025

Et

Publication ou notification du :
09/09/2025

L'an 2025 et le 8 Septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de DENEUX François, Maire

Présents : M. DENEUX François, Maire, Mmes : LINGAT Nicole, MAURICE Valérie, MM : ANTOINE Jérôme, CANARD Stéphane, GAVAZZI Romain, JENNEPIN Patrick, LEHEUTRE Bruno, PIART Stève, VANZELLA Yoann

Excuses séance: Excusé(s) ayant donné procuration : Mme DONGE Christine à M. GAVAZZI Romain, M. RABIN Patrice à Mme MAURICE Valérie

Absents séance: MM : LEBLANC Éric, SONZOGNI Jean-Luc

A été nommé(e) secrétaire : M. JENNEPIN Patrick

Objet de la délibération : **Remplacement du défibrillateur**

Le défibrillateur de la mairie est un appareil de première génération qui est devenu obsolète, le remplacement des batteries et des capteurs devient trop onéreux et le coffret chauffant est cassé. Le maire propose son remplacement par un défibrillateur de nouvelle génération selon devis de la société Eclipse pour un montant de 2 249,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le devis de remplacement et autorise le Maire à le signer.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 09/09/2025
Le Maire,
François DENEUX

